

jamais eu pour lui qu'un sens : s'emparer de Rome et renverser le Pape.

M. de Cavour ne dit pas autre chose dans ce *memorandum* par lequel, au congrès de Paris, il se fit l'accusateur public du Pape, en termes tels que le *Times* put écrire : " Rien de ce que pourrait dire une assemblée puritaine d'Edimbourg ou de Belfast, n'irait plus loin."

C'est ce *memorandum*, que le journal même de M. de Cavour, *Il Risorgimento*, appela "l'étincelle d'un irrésistible incendie."

Pour arriver à ce but, le Piémont a fait alliance étroite et cause commune avec la révolution, en ayant l'air de la désavouer : il a activé, dans toute l'Italie, par "les voies souterraines" dont parlait récemment M. Drouyn de Lhuys, la plus violente propagande révolutionnaire ; il a poussé, soudoyé, armé dans l'ombre ceux qui étaient chargés de miner toutes les souverainetés de la péninsule, et surtout la souveraineté pontificale : telles furent sa politique et ses aspirations nationales.

Vainement l'Empereur protesta-t-il que la guerre ne déposséderait pas les souverains, et n'ébranlerait pas le trône du Saint-Père : au moment même où l'Empereur prononçait ces paroles, M. de Cavour s'abouchait avec les chefs des sociétés secrètes, et traçait, de concert avec La Farina, président de la Société nationale, tous les plans des futures révolutions, en prenant soin toutefois de lui dire : " Vous, vous n'êtes pas ministre, vous pouvez agir librement ; mais sachez que si je suis interpellé à la chambre, ou molesté par la diplomatie, je vous remercierai (1)."

Tels sont les *moyens moraux* que M. de Cavour mit au service de ses aspirations nationales, et le *droit nouveau* qu'il inventa.

Ce que faisait ainsi M. de Cavour, les ambassadeurs piémontais près les cours italiennes le faisaient de leur côté. Le roi Victor-Emmanuel va précisément ces jours-ci revoir à Florence un hôtel habité en 1859 par son ambassadeur, M. Buoncompagni. Or, lorsque le Grand-Duc, très-sincère et très-bon souverain, oncle du roi d'Italie, occupait encore le palais où son neveu couchera bientôt, il chargea le marquis de Lajatico de composer un ministère libéral ; et quand cet homme alla chercher ses futurs collègues, où les trouva-t-il ? En train de conspirer contre le Grand-Duc chez M. Buoncompagni, à la faveur de l'immunité accordée aux ambassadeurs.

Ceci fut officiellement transmis par le représentant de la Grande-Bretagne en Toscane, M. Scarlett, à son gouvernement (2).

M. Scarlett écrivait encore au comte de Malmesbury, le 15 mai 1859 :

" Dans ma conviction, ce qui est arrivé à Parme n'était qu'une partie de la grande conspiration ourdie par le Piémont ; cette conspiration avait des ramifications dans toutes les villes d'Italie."

En effet, après une première révolution provoquée par les émissaires piémontais, la duchesse de Parme, ayant été rappelée par le vœu spontané de ses sujets, M. de Cavour, pour suppléer à l'insuffisance des aspirations nationales, fit occuper militairement le duché.

A Naples, la maison du ministre piémontais, qui avait été plénipotentiaire avec M. de Cavour au congrès de Paris, devint de même le centre habituel (1) de tous les conspirateurs.

C'est ainsi que le Piémont respectait le droit des gens, et mettait en œuvre les forces morales et le droit nouveau : *Droit nouveau*, en effet, et que les peuples civilisés n'avaient jamais connu jusqu'ici.

Voyons maintenant, pour profiter de l'enseignement du passé et pour apprendre à mieux prévoir l'avenir, de quelle manière les annexions succédèrent aux révolutions.

On offrit, suivant le programme tracé, la dictature, dans les duchés et dans les États pontificaux, à Victor-Emmanuel, qui s'empressa de l'accepter. Mais n'en ayez aucune inquiétude, disait M. de Cavour, ceci n'est que provisoire. Le gouvernement français lui-même s'y trompa.

" On semble ne pas se rendre un compte suffisamment exact du caractère que présente la dictature offerte en Italie au roi de Sardaigne, et on en conclut que le Piémont compte, à l'abri des armes françaises, réunir toute l'Italie en un seul État. De semblables conjectures n'ont aucun fondement (2)."

Le Piémont ne l'entendait pas ainsi. Il s'installait en maître dans ses nouveaux États, occupait tous les emplois, s'emparait de toutes les positions, travaillait par tous les moyens à rendre définitive sa dictature, et Victor-Emmanuel, à Florence, disait en mettant la main sur son épée, et regardant vers Rome : *Nous irons jusqu'au bout. Andremo al fondo !*

En effet, la paix signée à Villafranca n'arrêta pas un instant le Piémont ; et les annexions, nonobstant les traités de Villafranca et de Zurich, s'accomplirent dans les duchés de Parme, de Plaisance, de Modène, de Toscane, dans les Légations et dans les Romagnes, par les manœuvres les plus odieuses, sans aucune liberté, sous la pression des baïonnettes piémontaises, avec toutes les forces de l'intimidation et de la corruption.

Il est bon de rappeler toutes ces choses à un public qui oublie trop, en un moment où trop de gens aussi ont intérêt à couvrir le passé d'un silence et d'une connivence qui révoltent ma conscience.

L'Empereur lui-même sentit le besoin de se dégager de tout cela, lorsque rappelant le vote de Nice et de la Savoie, il déclarait aux Puissances européennes que ce vote n'avait été amené, " ni par une occupation militaire, ni par des insurrections provoquées, ni par de " sourdes manœuvres (3)."

Partout la presse avait été bâillonnée, et ce furent les dictateurs piémontais, tout-puissants, qui firent seuls les votations, sans tenir aucun compte du vœu des peuples.

En Toscane, " on n'admit au vote qu'un vingt-cinquième de la population ; et il n'en vint pas même la moitié : il en résulte, écrivait Lord Normanby, que ce fut un cinquantième de la population qui vendit les Athéniens de l'Italie aux Béotiens du Piémont."

Voilà pour Florence.

A Parme, M. Farini exclut toute la population des campagnes.

(1) Nicodemi Bianchi, *Documenti sul conte di Cavour*. Turin, 1863.

(2) Dépêche de M. Scarlett à lord Malmesbury, du 29 avril 1859.

(1) Lettres d'Ullon, p. 16.

(2) Note du *Moniteur* du 24 juin 1859.

(3) Discours pour l'ouverture des chambres, 1er mars 1860.